



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

ARRÊTÉ

**7-Finances Locales
7.10-Divers**

N° A-2022-3

portant sur la suppression de régie de vente de sacs en papier biodégradable de Vire Normandie

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'arrêté en date du 24 janvier 2017 instituant une régie de recettes pour la vente de sacs en papier biodégradable pour la collecte des déchets, à Vire Normandie,

Vu l'arrêté en date du 24 avril 2017 portant nomination des régisseurs de recettes pour la vente de sacs en papier biodégradable pour la collecte des déchets, à Vire Normandie,

ARRÊTÉ

Article 1 :

La régie de recettes pour l'encaissement de recettes pour la vente de sacs en papier biodégradable pour la collecte des déchets, à Vire Normandie, est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2 :

Le Président et le comptable public assignataire de Vire Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- La Sous-préfecture de Vire
- Monsieur le Comptable assignataire,
- Au régisseur titulaire,
- Aux mandataires suppléants

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 22 avril 2022

M. Marc ANDREU SABATER
Président de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Arrêté n°A-2022-3 du 22 avril 2022

